

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 DECEMBRE 2024 A 18h30

### COMPTE RENDU SUCCINCT DES DECISIONS

**Présents (15)** : Michel PENHOUËT, Françoise RIOU, Vincent BOUCHE, Muriel CARUHEL, Gérard CASANOVA, Jean-Noël GUILBERT, Frédérique DYEUVRE BERGERAULT, Eric FROMONT, Bérangère HENNACHE, Ludivine MARGELY, Amandine BRENAND, Christophe RAUX, Loïc DE COURLON, Eric LEGRAND, Sophie GUYON.

**Représentés (4)** : Romain ANDRIEUX pouvoir à Michel PENHOUËT, Corinne LUCAS pouvoir à Françoise RIOU, Emmanuelle DUGAIN pouvoir à Amandine BRENAND, Franck BEAUFILS pouvoir à Eric FROMONT.

---

#### **1. Nomination d'un secrétaire de séance**

Le conseil municipal, à l'unanimité, nomme Madame Amandine BRENAND secrétaire de séance.

#### **2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 octobre 2024**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du lundi 21 octobre 2024.

#### **3. Construction d'un pôle médical et de 4 logements à La Saudrais**

Le conseil municipal, à la majorité (1 abstention), approuve la modification du projet portant sur le financement, par la Commune, de 6 cellules d'activités au lieu des 2 prévues initialement ; Valide la répartition des dépenses prévisionnelles de l'opération d'un montant total de 1 469 211,41€ HT dont 790 170,52€ HT pour la commune de Saint-Lunaire et 636 356,89€ HT pour Emeraude Habitation, conformément au tableau de répartition des dépenses prévisionnelles ci-annexé ; Autorise Monsieur Maire à signer l'avenant à intervenir pour intégrer ces modifications dans la convention de maîtrise d'ouvrage initiale ; Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **4. Suppression de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du Clos Loquen**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport de présentation exposant les motifs de suppression de la ZAC et son bilan de clôture annexés à la présente délibération; Donne quitus à la société OCDL LOCOSA pour l'ensemble de ses missions au titre du traité de concession et de ses avenants ; Précise que la suppression de la ZAC a pour effet de rétablir le régime de droit commun de la perception de la taxe d'aménagement sur son périmètre ; Décide de la suppression de la ZAC du Clos Loquen conformément à l'article R.311-12 du Code de l'urbanisme ; Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires pour finaliser cette opération et signer toutes pièces s'y rapportant ; Précise que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et d'information édictées par l'article R 311-5 du Code de l'urbanisme, à savoir : Affichage pendant un mois en Mairie, Mention de cet affichage sera inséré en caractère apparent dans un journal diffusé dans le département. La délibération sera également publiée au recueil des actes administratifs. Chacune de ces formalités de publicité mentionnera le lieu où le dossier de suppression de ZAC pourra être consulté.

## 5. Occupation du domaine public par la société On Tower France

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve la convention d'occupation du domaine public à intervenir avec la société On Tower France pour l'occupation d'une surface d'environ 32 m2 sur le château d'eau de Saint-Lunaire contre une redevance de 15 000,00€ révisée de 2% par an ; Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec la société On Tower France.

## 6. Mise en place de la gratuité des inscriptions à la médiathèque municipale de Saint-Lunaire

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la gratuité des inscriptions à la médiathèque de Saint-Lunaire à compter du 1er janvier 2025 ; Modifie le règlement de la médiathèque de Saint-Lunaire en conséquence ; Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## 7. Chèques jeunesse 2024/2025 : remboursement aux associations locales et communautaires

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser les subventions de fonctionnement 2024-2025 aux associations conformément au tableau ci-dessus ; Précise que les crédits sont inscrits au compte 6574 du budget principal 2024.

<i>Subventions Chèques jeunesse 2024-2025</i>		
<b>Associations/structures</b>	<b>Nombre de chèques</b>	<b>Subvention attribuée en €</b>
Dinard Gym	8	400
Guildep Hall Jazz	25	1250
Ludik	1	50
Art Danse Compagnie Pleurtuit	1	50
Association des Secouristes de la Côte d'Emeraude	1	50
Dinard Golf	2	100
Bernik Surf Club	1	50
Tennis Club Saint-Lunaire	60	3000
Association La Palette (Pleurtuit)	1	50
Judo Club Dinardais	7	350
Athlétic Côte d'Emeraude	8	400
ASCL Badminton	13	650
Theatre of Saint-Lu	3	150
Yacht Club Saint-Lunaire (YCSL)	4	200
Pleurtuit Côte d'Emeraude Foot (PCEF)	4	200
La Richardais Ping	2	100
Les écuries de Saint Lunaire	6	300
Golf de Lancieux	2	100
La Lame d'Emeraude (Dinard)	3	150

Etoile Dinard Basket	8	400
<b>TOTAL</b>	<b>160</b>	<b>8000</b>

### **8. Autorisation d'occupation précaire de la digue de Longchamp en 2025 par Eme-raude Aventure, structure de location de canoë-kayak et de balades encadrées**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'occupation précaire de la digue de Longchamp par Emeraude Aventure conformément aux modalités prévues par convention ; Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation précaire avec Monsieur Lilian GOURLAY, représentant d'EMERAUDE AVENTURE.

### **9. Intégration des mesures nouvelles prévues par la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2023-2027 pour l'ALSH Extrascolaire et Périscolaire : avenants à la Convention d'Objectifs et de Financement avec la CAF 2020/2024**

Afin de mettre en œuvre l'évolution des financements de la CAF, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes des avenants aux Conventions d'Objectifs et de Financement 2020/2024 ALSH Périscolaire et Extrascolaire ci-annexés intégrant les mesures nouvelles prévues par la Ctg 2023/2027 : complément inclusif et heures d'accueil nouvelles ; Autorise Monsieur le Maire à signer lesdits avenants avec la CAF d'Ille-et-Vilaine représentée par sa Directrice ainsi que tous documents afférents à la présente décision.

### **10. Renouvellement de la Convention d'Objectifs et de Financement avec la CAF d'Ille et Vilaine pour la période 2025/2027**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les Conventions d'Objectifs et de Financement entre la CAF et la Ville de Saint-Lunaire pour la période 2025/2027 ; Autorise Monsieur le Maire à les signer ainsi que tout avenant éventuel qui interviendrait ultérieurement ; Dit que les recettes afférentes à ces conventions sont inscrites au chapitre correspondant du budget principal de l'exercice 2025 et des suivants.

### **11. Gratuité des repas pris au restaurant scolaire pour deux enfants géorgiens**

Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde à deux enfants réfugiés Géorgiens la gratuité des repas servis à la cantine sur le temps scolaire jusqu'à la fin de l'année scolaire 2024-2025.

### **12. Travaux CCJR : demandes de subventions pour l'équipement mobilier et l'équipement informatique de la médiathèque et une aide au poste pour l'extension et l'évolution des horaires d'ouverture au titre de la Dotation Générale de Décentralisation / Concours particulier pour les bibliothèques municipales, intercommunales et départementales**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à adresser une lettre d'intention à la DRAC pour l'informer du souhait de la commune de solliciter un soutien financier pour l'acquisition du mobilier et du matériel informatique du nouveau centre culturel d'un montant estimatif de 130 800,00€ HT et solliciter une aide au poste pour l'extension et l'évolution des horaires d'ouverture de la médiathèque, au titre du concours particulier relatif aux bibliothèques au sein de la dotation générale de décentralisation (DGD) ; Autorise le lancement d'un marché à procédure adaptée pour la fourniture du mobilier et l'équipement informatique pour la nouvelle médiathèque de Saint-Lunaire ; Emet un avis favorable au dépôt des demandes de subvention correspondantes au titre du concours particulier relatif aux bibliothèques au sein de la dotation générale de décentralisation (DGD) ; Autorise Monsieur le Maire à inscrire ces dépenses au Budget principal 2025 et suivants ; Autorise

Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **13. Convention avec le SDE35 pour l'opération d'éclairage public sur la digue de la Grande Plage : avenant**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant en plus-value présenté par le SDE35 pour la réalisation d'une opération d'éclairage public sur la digue de la Grande Plage ; Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à cette convention portant la participation de la commune de 16 498,73€ à 23 892,48€ ; Dit que les crédits nécessaires sont prévus en section d'investissement du budget principal 2024.

### **14. Convention Financière à Procédure Simplifiée concernant les travaux de rénovation de l'éclairage public rue des Hortensias**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la Convention Financière à Procédure Simplifiée concernant la réalisation d'une opération d'éclairage public rue des Hortensias à Saint-Lunaire ; Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention portant la participation de la commune à 9 221,52€ HT ; Dit que les crédits nécessaires sont prévus en section d'investissement du budget principal 2024.

### **15. Fixation de la contre-valeur de la redevance « Performance des réseaux d'eau potable » perçue pour le compte de l'agence de l'eau Loire Bretagne pour l'année 2025**

Le conseil municipal, à la majorité (1 abstention), fixe pour l'année 2025 le montant de la contre-valeur de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable devant être répercutée sur chaque usager du service public de distribution d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, à 0,02 € HT/m<sup>3</sup> ; Précise que cette contre-valeur est assujettie à la TVA selon la réglementation en vigueur à hauteur de 5,5 % ; Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

### **16. Adoption du rapport 2023 sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en Eau Potable**

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le rapport 2023 sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable de la commune de Saint-Lunaire.

### **17. Attribution du marché de contrats d'assurance pour les années 2025 à 2028**

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue le marché de contrats d'assurance pour les années 2025 à 2028 aux entreprises ci-dessous :

<b>DESIGNATION DU LOT</b>	<b>ENTREPRISE</b>	<b>PRIME TTC</b>
<i>Lot 1 – Dommages aux biens</i>	SMACL	20 600,05 €
<i>Lot 2 – Responsabilité civile</i>	SMACL	8 753,95 €
<i>Lot 3 – Véhicules à moteur</i>	SMACL : - Solution de base - Marchandise transportée - PSE 1 autocollaborateur - PSE 2 Bris de machine	13 255,08 € 212,40 € 2 464,21 € 1 069,08 €
<i>Lot 4 – Protection juridique</i>	SMACL	9 701,24 €

<i>Lot 5 – Protection fonctionnelle</i>	<i>SMACL</i>	<i>610,42 €</i>
<i>Lot 6 – Prestations statutaires</i>	<i>RELYENS/CNP ASSURANCES</i>	<i>26 187,82 €</i>
<i>Lot 7 – Cyber risques</i>	<i>ACL COURTAGE/GENERALI</i>	<i>1 465,98 €</i>

Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants avec les entreprises retenues, à prendre toutes les mesures et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **18. Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration de la mairie et de son bâtiment annexe**

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue le marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration de la mairie et de son bâtiment annexe à l'entreprise PIERRARD ET ASSOCIES pour un montant provisoire de 81 573,20€ HT/97 887,84€ TTC ; Autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant, à prendre toutes les mesures et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **19. Révision des Autorisations de Programme et Crédits de Paiements : opérations « Centre culturel Jean Rochefort » et « Lotissement des fleurs » : budget principal et service des eaux**

Le conseil municipal, à l'unanimité, précise que l'Autorisation de Programme 202302 – opération 142 – MOE et Travaux d'infrastructure et d'aménagement de la voirie – Lotissement des fleurs concerne le budget principal et le budget du service des eaux selon la répartition du tableau ci-dessus ; Valide les révisions des AP/CP suivantes :

- Autorisation de Programme 202301 - opération 143 - Extension du centre culturel Jean Rochefort, pour un montant de 1 355 000 € TTC hors MOE ;

<i>Montant AP TTC</i>	<i>Montant AP TTC révisé</i>	<i>Étalement Crédits de Paiement</i>	<i>Montant Crédit de Paiement</i>
<i>1300 000 €</i>	<i>1 355 000 €</i>	<i>2024</i>	<i>780 000 €</i>
		<i>2025</i>	<i>575 000 €</i>

- Autorisation de Programme 202302 – opération 142 – MOE et Travaux d'infrastructure et d'aménagement de la voirie – Lotissement des fleurs pour un montant de 1 805 000 € TTC repartis sur les budgets commune et service des eaux.

<i>Budget</i>	<i>Montant AP TTC révisé</i>	<i>Étalement Crédits de Paiement</i>	<i>Montant Crédit de Paiement</i>
<i>Commune</i>	<i>1 170 000 €</i>	<i>2024</i>	<i>220 000 €</i>
		<i>2025</i>	<i>800 000 €</i>
		<i>2026</i>	<i>150 000 €</i>
<i>Service des eaux</i>	<i>635 000 €</i>	<i>2024</i>	<i>15 000 €</i>
		<i>2025</i>	<i>435 000 €</i>
		<i>2026</i>	<i>185 000</i>

			€
--	--	--	---

Dit que toute révision éventuelle des montants de ces AP/CP sera adoptée en conseil municipal ; Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signer toutes les pièces et documents afférents à la présente décision.

## 20. Finances : décision modificative n°1 – Budget du service des Eaux

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°1 du budget du service des eaux 2024 selon le document budgétaire ci-dessous :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2151 : Installations complexes spécialisées	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21531 : Réseaux d'adduction d'eau	39 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188 : Autres	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>48 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	0.00 €	33 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-142 : Travaux infrastructure et voirie - lotissement des fleurs	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>0.00 €</b>	<b>48 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>48 000.00 €</b>	<b>48 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autoriser à signer tous les documents s'y rapportant.

## 21. Finances : ouverture des crédits avant le vote des budgets 2025

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte que l'exécutif est en droit, jusqu'au vote du budget primitif, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente pour le budget Commune et ses budgets annexes ; Prend acte que l'exécutif est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote des budgets ; Autorise l'exécutif à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent, soit 1 499 342,00€ répartis comme suit :

### BUDGET COMMUNE (25900)

Chapitre	Opérations	BP 2024 + DM	Ouverture crédits 2025
112	112 - Logiciels mobilier et matériels	86 447,70 €	10 000,00 €
113	113 - Centre Socio Culturel	10 000,00 €	5 000,00 €
114	114 - Acquisition et aménagement de terrains	69 000,00 €	1 000,00 €
115	115 - Protection contre la Mer	25 000,00 €	5 000,00 €
116	116 - Travaux Mairie	0,00 €	1 000,00 €
118	118 - Voirie - Schéma directeur	300 000,00 €	75 000,00 €
121	121 - Voirie : travaux de sécurité routière et autre mobilier urbain	251 000,00 €	35 000,00 €
122	122 - Bâtiments scolaires	38 000,00 €	7 000,00 €
124	124 - Autres bâtiments	886 400,00 €	300 000,00 €
125	125 - Infrastructure Sports	98 500,00 €	20 000,00 €
127	127 - Réseaux électriques et téléphoniques	176 300,00 €	30 000,00 €
128	128 - Réseaux Eau pluviale et ouvrages hydrauliques	57 000,00 €	10 000,00 €
140	140 - Aménagement quartier du décollé	1 930 000,00 €	100 000,00 €
141	141 - Rénovation Salle Aimé le Foll	0,00 €	1 000,00 €
142	142 - Travaux infrastructure et voirie - lotissement des fleurs	420 000,00 €	250 000,00 €
143	143 - Extension Centre Culturel Jean Rochefort	780 000,00 €	435 000,00 €
144	144 - Rehabilitation mairie et son batiment annexe	300 000,00 €	70 000,00 €
<b>Total</b>		<b>5 427 647,70 €</b>	<b>1 355 000 €</b>

<b>BUDGET DES MOUILLAGES (25907)</b>			
Chapitre	Libellé chapitre	Budgété 2024	Ouverture crédits 2025
<b>21</b>	Immobilisations corporelles	12 369,00	3 092,00
		<b>12 369,00</b>	<b>3 092,00</b>

<b>BUDGET SERVICE DES EAUX (25901)</b>			
Chapitre	Libellé chapitre	Budgété 2024	Ouverture crédits 2025
<b>20</b>	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
<b>21</b>	Immobilisations corporelles	6 500,00	20 000,00
<b>23</b>	Travaux en cours	508 000,00	0,00
<b>Opération 142</b>	Travaux lotissement des fleurs	15 000,00	121 250,00
		<b>565 000,00</b>	<b>141 250,00</b>
			<b>1 499 342,00</b>
		<b>6 005 016,70</b>	

## 22. Provisions pour créances douteuses au titre de l'année 2024

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve au vu du montant des restes à recouvrer antérieurs à 2022 et des provisions réalisées antérieurement :

- La reprise de provisions de 258,26 € concernant les créances douteuses pour le budget de la commune ;

- Une provision complémentaire de 170,27 € concernant les créances douteuses pour le budget du service des eaux.

Précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget chaque année, à partir de 2024, à l'article 6815 « Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions – Charges de fonctionnement ».

### 23. Vote des tarifs municipaux 2025

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs municipaux 2025 ci-dessous :

<b>TARIFS MUNICIPAUX 2025</b>		
<b>REPRODUCTIONS DE DOCUMENTS</b>	<b>TARIF 2024</b>	<b>TARIF 2025</b>
Photocopie A4	0,15 €	0,15 €
Photocopie A3	0,35 €	0,35 €
<b>CINEMA</b>	<b>TARIF 2024</b>	<b>TARIF 2025</b>
Entrée Adultes	6,00 €	6,00 €
Entrée Enfants - de 14 ans	4,00 €	4,00 €
Opération ciné sénior (gratuité pour les accompagnants)	-	4,00€
Carte d'abonnement (pour 10 entrées)	50,00 €	50,00 €
5 cartes d'abonnement	200,00 €	200,00 €
Vente d'affiche	4,00 €	4,00 €
Vente d'affiches (lot de 5)	15,00 €	15,00 €
Opérations spéciales (semaine culturelle, œil vagabond ...)	3,50 €	3,50 €
Tarif entrée écoles et collèges	2,50 €	3,00 €
<b>MEDIATHEQUE</b>	<b>TARIF 2024</b>	<b>TARIF 2025</b>
<i>L'abonnement donne droit à l'emprunt de livres, magazines, CD, DVD et l'accès gratuit à des ressources numériques. Abonnement gratuit pour les demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA sur présentation d'un justificatif, ainsi qu'aux assistantes maternelles.</i>		
Abonnement communautaire individuel adulte	20,00 €	<b>Gratuité</b>
Abonnement familial	Suppression	
Abonnement adulte	13,00 €	
Abonnement jeune < 25 ans	Gratuité	
Abonnement vacancier adulte/semaine	4,00 €	
Photocopie noir et blanc	0,15 €	
Initiation informatique 5 séances (réservé aux abonnés)	15,00 €	15,00€
Page imprimée noir et blanc (gratuit dans le cadre d'une recherche d'emploi)	0,15 €	0,15€
<b>SPECTACLES VIVANTS</b>	<b>TARIF 2024</b>	<b>TARIF 2025</b>
<b>Spectacle Amateur</b>		
Enfant	5,00€	-
Adulte accompagnateur	7,00€	-



<b>Spectacle Professionnel</b>		
Adulte	<b>13,00€</b>	-
Enfant, Etudiant, demandeur d'emploi	<b>8,00€</b>	-
<b>Spectacle Amateur ou Professionnel</b>		
Adulte	-	<b>13,00 €</b>
Enfant, étudiant, demandeur d'emploi	-	<b>8,00 €</b>
<b>Concert Grand Soufflet</b>		
Adulte	<b>8,00 €</b>	<b>8,00 €</b>
Enfant, étudiant, demandeur d'emploi	<b>6,00 €</b>	<b>6,00 €</b>
<b>ACTIVITES SPORTIVES</b>	<b>TARIF 2024</b>	<b>TARIF 2025</b>
Activités sportives	<b>4,00 €</b>	<b>4,00 €</b>
Participation randonnée pédestre	<b>2,50 €</b>	<b>2,50 €</b>
Inscription au biathlon ou marathon des sables - Adulte	<b>4,00 €</b>	<b>4,00 €</b>
Inscription au biathlon ou marathon des sables - Enfant	<b>2,00 €</b>	<b>2,00 €</b>
<b>MARCHÉ</b>	<b>TARIF 2024</b>	<b>TARIF 2025</b>
<b>Printemps (1er dimanche de printemps au dernier dimanche de printemps)</b>		
Ponctuel Plein Air par dimanche / ml	<b>2,40 €</b>	<b>2,50 €</b>
Halles Abonnement / ml forfait	<b>24,00 €</b>	<b>24,00 €</b>
Plein Air Abonnement / ml forfait	<b>17,00 €</b>	<b>17,00 €</b>
<b>Été (1er dimanche d'été au dernier dimanche d'été)</b>		
Ponctuel Plein Air par dimanche / ml	<b>3,50 €</b>	<b>3,50 €</b>
Halles Abonnement / ml forfait	<b>35,00 €</b>	<b>35,00 €</b>
Plein Air Abonnement / ml forfait	<b>25,00 €</b>	<b>25,00 €</b>
<b>Entre saison (1er dimanche d'automne au dernier dimanche d'hiver)</b>		
Ponctuel Plein Air par dimanche / ml	<b>2,40 €</b>	<b>2,50 €</b>
Halles Abonnement / ml	<b>25,00 €</b>	<b>25,00 €</b>
Plein Air Abonnement / ml - Alimentaire	<b>22,50 €</b>	<b>22,50 €</b>
Plein Air Abonnement / ml - Autre	<b>11,50 €</b>	<b>11,50 €</b>
<b>Marché gourmand été</b>		
Forfait pour tous les marchés de 0 à 4 m	<b>40,00 €</b>	<b>40,00 €</b>
Forfait pour tous les marchés supérieurs à 4 m	<b>60,00 €</b>	<b>60,00 €</b>
<b>Marché artisanal été</b>		
Forfait pour tous les marchés	<b>20,00 €</b>	<b>20,00 €</b>
<b>LOCATION CHALET</b>	<b>TARIF 2024</b>	<b>TARIF 2025</b>
Journée	<b>26,00 €</b>	<b>27,00 €</b>
Transport aller-retour sur St Lunaire par chalet	<b>200,00 €</b>	<b>210,00 €</b>
<b>LOCATION DE SALLES</b>	<b>TARIF 2024</b>	<b>TARIF 2025</b>
<b>Salle Aimé Le Foll - Rue des écoles uniquement pour les résidents de la commune</b>		
CAUTION 1 : avance sur les frais de remise en état et/ou de nettoyage	<b>400,00 €</b>	<b>400,00 €</b>
CAUTION 2 : avance sur une pénalité pour le non respect du règlement intérieur	<b>400,00 €</b>	<b>400,00 €</b>
En semaine : le midi : 10h00 à 16h00	<b>100,00 €</b>	<b>105,00 €</b>

En semaine : le soir : 16h00 à 01h00 du matin	155,00 €	160,00 €
En semaine : le midi et soir : 10h00 à 01h00 du matin	215,00 €	220,00 €
le week-end : (du samedi 09h00 jusqu'au dimanche matin 01h00 puis le dimanche de 09h00 à 16h00)	310,00 €	315,00 €
Réunion copropriété (ex : syndic de copropriété en semaine, max. 3 heures)	100,00 €	105,00 €
Cuisine	70,00 €	75,00 €
Chauffage (du 01/11 au 30/04)	65,00 €	70,00 €
Particuliers et associations non-lunairiennes - Forfait 1 utilisation / semaine (2h max. l'utilisation) pour l'année sportive 2024/2025 hors vacances scolaires	190,00 €	195,00 €
<b>Salle de cinéma - Centre Culturel Jean Rochefort (le preneur doit être techniquement autonome - location HORS technicien)</b>		
Association lunairienne loi 1901 - manifestation non payante	3 gratuités/an	3 gratuités/an
Association lunairienne loi 1901 - après les 3 gratuités	150,00 €	155,00 €
Association lunairienne - manifestation payante	Suppression	-
Association extérieure à Saint-Lunaire pour un week-end	200,00 €	205,00 €
Particuliers ou compagnies professionnelles pour une journée	250,00 €	255,00 €
Entreprises pour colloque ou séminaire	550,00 €	560,00 €
CAUTION pour spectacle professionnel, associations extérieures, particuliers ou entreprises	800,00 €	800,00 €
<b>Centre Culturel Jean Rochefort (TVA incluse)</b>		
Salle de 32 m <sup>2</sup> à la journée	60,00 €	-
Salle de 32 m <sup>2</sup> à la demi-journée	30,00 €	-
Salle de 22 m <sup>2</sup> à la journée	40,00 €	-
Salle de 22 m <sup>2</sup> à la demi-journée	20,00 €	-
Exposition artistes / semaine	150,00 €	-
<b>Salle de la Potinière</b>		
Exposition artistes / semaine	150,00 €	150,00 €
Caution	100,00 €	100,00 €
Journée	60,00 €	60,00 €
Demi-journée	30,00 €	30,00 €
<b>Salle Omnisports Pol Lebreton</b>		
Salle omnisports Grande salle - usage sportif / heure	25,00 €	30,00 €
Particuliers et associations non-lunairiennes et associations lunairiennes hors ACSL - Forfait 1 utilisation / semaine (2h max. l'utilisation) pour l'année sportive 2024/2025 hors vacances scolaires	190,00 €	190,00 €
Renouvellement des badges d'accès aux salles pour les associations	10,00 €	10,00 €
Caution pour les extérieurs	200,00 €	200,00 €
<b>BADGE D'ACCES</b>	<b>TARIF 2024</b>	<b>TARIF 2025</b>
Badge d'accès tous lieux (unité)	-	10,00 €

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	TARIF 2024	TARIF 2025
<b>Pour tous les échafaudages, bennes, palissades, dépôts de matériaux dans toutes les voies ouvertes à la circulation générale. Chantiers déclarés ayant fait l'objet d'une permission réglementaire d'occupation du domaine public et privé de la commune.</b>		
Chantiers sauvages non déclarés	Contravention prévue par le code de voirie routière	Contravention prévue par le code de voirie routière
Les 2 premiers mois par ml par jour (avec un montant de perception minimum de 5€)	0,60 €	0,65 €
Après ce délai, par jour	1,00 €	1,30 €
Terrasses démontées d'octobre à mars par m2	8,00 €	10,00 €
Terrasses en place à l'année par m2	16,00 € (par semestre)	34,00 €
Stands publicitaires commerciaux (par 1/2 journée)	105,00 €	110,00 €
Stands publicitaires commerciaux (par journée complète)	211,00 €	215,00 €
Podium stationnement camion d'outillage ou autre 1/2 j	85,00 €	90,00 €
Forfait Consommation électricité 48 heures	110,00 €	115,00 €
Emplacement food truck : la soirée - Période septembre N à juin N+1	20,00 €	20,00 €
Fluides Emplacement food truck : la soirée - Période septembre N à juin N+1	10,00 €	10,00 €
<b>REDEVANCE POUR ANTIQUAIRE, SALON, ASSEMBLEES</b>	<b>TARIF 2024</b>	<b>TARIF 2025</b>
Redevance d'occupation - Salle omnisport à la journée	1 750,00 €	1 775,00 €
Redevance d'occupation - Le Marais à la journée	320,00 €	325,00 €
<b>CIRQUES - PODIUM - MANÈGES</b>	<b>TARIF 2024</b>	<b>TARIF 2025</b>
Petits cirques - forfait à la journée	30,00 €	35,00 €
Moyens cirques - forfait pour 1 ou 2 jours	60,00 €	65,00 €
Grands cirques - forfait pour 1 ou 2 jours	120,00 €	125,00 €
Manège par jour d'ouverture	15,00 €	15,00 €
Manège forfait pour une année	600,00 €	610,00 €
Manège électricité pour une année : consommation	Au réel	Au réel
<b>LOCATION DE MATERIELS</b>	<b>TARIF 2024</b>	<b>TARIF 2025</b>
1 table (à prendre au Service Technique)	5,00 €	5,00 €
1 chaise (à prendre au Service Technique)	0,70 €	0,70 €
Transport aller-retour sur St Lunaire	125,00 €	125,00 €
1 barrière de police / jour (particuliers & entreprises)	1,00 €	1,00 €
<b>VOIRIE</b>	<b>TARIF 2024</b>	<b>TARIF 2025</b>
Fourniture buse et matériaux. Le ml	Prix coûtant	Prix coûtant
<b>INTERVENTION SERVICES TECHNIQUES</b>	<b>TARIF 2024</b>	<b>TARIF 2025</b>
Intervention heure de main d'œuvre (Hors heures ouvrées : majoration de 50%)	44,00 €	45,00 €
Intervention heure de main d'œuvre (Travaux en régie)	21,00 €	22,00 €
Heure engin (Hors heures ouvrées : majoration de 50%)	70,00 €	72,00 €

Intervention des services techniques (forfait auquel s'ajoute le coût horaire forfait 1h minimum)	200,00 €	205,00 €
Frais de déplacement pour une installation	50,00 €	51,00 €
<b>VENTE DE BOIS</b>	<b>TARIF 2024</b>	<b>TARIF 2025</b>
Vente de bois - le stère aux particuliers	40,00 €	40,00 €
Vente de bois - le stère à la SCIC	38,00 €	38,00 €
Vente de bois blanc - le stère	15,00 €	15,00 €
Vente de bois à faire - le stère	10,00 €	10,00 €
<b>VENTE DE GOBELETS</b>	<b>TARIF 2024</b>	<b>TARIF 2025</b>
Vente de gobelets 25 cl aux associations lunairiennes	0,50 €	Prix coûtant
Vente de gobelets 50 cl aux associations lunairiennes	1,06 €	Prix coûtant
<b>OCCUPATION LOGEMENTS COMMUNAUX (prix par mois et par personne)</b>	<b>TARIF 2024</b>	<b>TARIF 2025</b>
Agents saisonniers de la commune ou stagiaires non rémunérés d'une association communale	60,00 €	60,00 €
Salariés saisonniers d'une association partenaire ou agent de la collectivité	180,00 €	180,00 €
Salariés saisonniers sur la Commune - hors salarié d'une association partenaire	300,00 €	300,00 €
Studio du Centre Culturel Jean Rochefort	300,00 €	300,00 €
<b>LOCATION STADE DE FOOTBALL</b>	<b>TARIF 2024</b>	<b>TARIF 2025</b>
Location du terrain de football (par journée de location)	105,00 €	110,00 €
Supplément par location si un marquage du terrain est demandé	90,00 €	90,00 €
<b>CIMETIÈRE</b>	<b>TARIF 2024</b>	<b>TARIF 2025</b>
<b>Concession simple</b>		
15 ans	240,00 €	240,00 €
30 ans	480,00 €	480,00 €
50 ans	960,00 €	960,00 €
<b>Concession double</b>		
15 ans	480,00 €	480,00 €
30 ans	960,00 €	960,00 €
50 ans	1.920,00 €	1 920,00 €
<b>Occupation caveau provisoire (par jour)</b>		
Moins de 10 jours	3,60 €	3,60 €
10 à 30 jours	4,80 €	4,80 €
Plus de 30 jours	18,00 €	18,00 €
<b>Columbarium</b>		
5 ans	180,00 €	180,00 €
10 ans	324,00 €	324,00 €
15 ans	540,00 €	540,00 €
30 ans	1.080,00 €	1 080,00 €
<b>Caverne</b>		
15 ans	168,00 €	168,00 €

30 ans	324,00 €	324,00 €
--------	----------	----------

#### **24. Instauration du nouveau régime indemnitaire des fonctionnaires relevant du cadre d'emploi de la Police Municipale**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'instauration de l'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement (ISFE) en faveur des fonctionnaires relevant des cadres d'emploi de la filière de la police municipale à compter du 1er janvier 2025 ; Fixe les montants de la part fixe et de la part variable comme suit :

- Part fixe égale à 20% du montant du traitement soumis à retenue pour pension ;
- Part variable mensuelle égale à 54,50€ brut complétée d'un versement annuel de 654€ brut ;

Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **25. CCCE : signature d'une convention de groupement relative à la coordination dans le cadre de l'accompagnement proposé par Citéo en matière de lutte contre les déchets abandonnés**

Le conseil municipal, à la majorité (3 abstentions), approuve la convention de groupement relative à la coordination dans le cadre de l'accompagnement proposé par Citéo en matière de lutte contre les déchets abandonnés ; Désigne MM. Vincent BOUCHE, adjoint, et Etienne RENAULT, responsable des services techniques municipaux, responsables de la coordination des moyens, compétences et actions, interlocuteur du groupement pour la commune de Saint-Lunaire ; Autorise Monsieur le maire à signer cette convention.

#### **26. CCCE : nouvelle Commission transport/mobilité de la Communauté de Communes Côte d'Émeraude : désignation des Membres pour la commune de Saint-Lunaire**

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne MM. Vincent BOUCHE (titulaire) et Christophe RAUX (suppléant) pour représenter la commune de Saint-Lunaire au sein de la commission transport/mobilité de la Communauté de Communes Côte d'Émeraude.

#### **27. CCCE : approbation du rapport d'activité 2023 de la Communauté de Communes Côte d'Émeraude**

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport d'activité 2023 de la Communauté de Communes Côte d'Émeraude.

#### **28. Fixation des tarifs 2025 du service des eaux de Saint-Lunaire**

Le conseil municipal, à la majorité (2 votes contre, 2 abstentions), fixe les tarifs 2025 du service des eaux de Saint-Lunaire tels qu'indiqués ci-dessus ;

<b>Tarifs 2025 du service des eaux de Saint-Lunaire</b>	
Le mètre cube d'eau	1,00€
Abonnement annuel	87,50 €
Entretien compteur 15 mm annuel	2,80 €

Entretien compteur 20 mm annuel	7,50 €
Entretien compteur 30 mm annuel	11,20 €
Entretien compteur 40 mm annuel	14,95 €
Entretien compteur 60 mm annuel	22,40 €
<b>Prestations complémentaires</b>	
Forfait pour clôture/ouverture de contrat (ouverture/fermeture de branchement, relève du compteur, frais de dossier)	40,00 €
Taxe de branchement	50,16 €
Ouverture/fermeture de branchement	33,45 €
Vérification compteur	Prix coûtant
Fournitures de pièces	Prix coûtant
Intervention heure de main d'œuvre (forfait 1 h minimum pour tout déplacement à la demande d'un usager et facturation à l'heure)	44,00 €
Intervention heure de main d'œuvre (forfait 1 h minimum pour tout déplacement à la demande d'un usager et facturation à l'heure) hors heures ouvrées (Majoration 50%)	66,00 €
Heure tractopelle ou camion	70,00 €
Heure tractopelle ou camion avec majoration hors heures ouvrées (50%)	105,00 €
Mise en place d'un premier compteur diamètre 15 (fourniture + main d'œuvre)	100,00 €
Mise en place d'un premier compteur diamètre 20 (fourniture + main d'œuvre)	130,00 €
<b>Pénalités</b>	
Refus répété d'accès au compteur	205,00 €
Rupture du plomb-cache-scellés	205,00 €
Déverrouillage non autorisé du robinet avant compteur	205,00 €
Piquage non autorisé et sans compteur de la commune	360,00 €
Compteur démonté et remonté à l'envers	360,00 €
Utilisation de l'eau sur le domaine public sans compteur ni autorisation sur poteau incendie	360,00 €
Manœuvre ou tentative de manœuvre de robinet de prise ou de robinet vanne	205,00 €

Le conseil municipal prend acte des différentes redevance et contre-valeurs appliquées au 1er janvier 2025 :

- Redevance consommation (Agence de l'Eau).....0,33€ / m3
- Contre-valeur pour performance des réseaux d'eau potable (Agence de l'Eau).....0,02 €/ m3
- Contre-valeur pour prélèvement (Agence de l'Eau).....0,36€ / m3  
(montant valeur 2024 susceptible d'évoluer en 2025)

## **29. Cyclone Chido : solidarité avec la population de Mayotte**

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, le conseil municipal, à l'unanimité, apporte son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte en faisant un don de 2500€ à la Protection civile, partenaire de l'AMF au sein de « Solidarité AMF/Mayotte » présente dans la région et qui met en place un dispositif de soutien dont l'objectif immédiat est de répondre aux premières urgences ; Habilité Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

## **30. Compte rendu des décisions du Maire prises par délégation du conseil municipal**

2024-46 : Signature d'un contrat de prévention et de lutte contre les Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts pour la plateforme de collecte des déchets, pour une période de 3 ans, à compter du 01/01/2025 jusqu'au 31/12/2028, avec la société ECOLAB PEST France, sise 10 avenue Aristide Briand, 92200 BAGNEUX. Le montant annuel de la prestation est de 553 € HT soit 663.60 € TTC. Montant actualisé annuellement.

2024-47 : Signature d'une nouvelle convention pour les prestations d'animation autour du jeu dans différents sites de la commune avec l'association Ludik, sise mairie de Pleurtuit, rue de Dinan, 35730 PLEURTUIT. Elle concernera les animations du 01/09/2024 au 31 août 2025. Les prestations retenues représentent un coût de 3 769 €.

2024-48 : Acceptation de la proposition de contrat de services d'hébergement des progiciels Berger Levrault (comptabilité et Gestion Relation Citoyen) avec la société Berger Levrault. Le contrat prendra effet le 04/12/2024 jusqu'au 03/12/2027. Le montant annuel, hors revalorisation, est de 4 399,11 € HT soit 5 278,93 € TTC.

2024-49 : Agrément comme sous-traitant de la société MR FACADES 182 LD Malakoff, 22940 PLAINTTEL pour assurer une partie des travaux de gros œuvre, confiés à l'entreprise FL Construction dans le cadre de l'extension du Centre Culturel Jean Rochefort. Le montant de ces travaux sous-traités s'élève à 1 913,40 € HT.

2024-50 : D'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du bâtiment de la Poste au groupement formé par les entreprises Pi Architecture (Pierrard Marine – 33 rue de Dinan 22750 Saint-Jacut de la Mer - Mandataire) et la SARL Aerius (99 rue Jean-Noël Jego – 56600 Lanester). Le montant total des missions de base et complémentaires s'élève à 44 100 € HT.

2024-51 : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration intérieure de l'église paroissiale à l'offre la mieux classée, soit celle du cabinet Atelier 44 – 6 quai Magellan – 44 000 NANTES mandataire et ses co-traitant les cabinets HUET, 12 rue Georges Mandel – 49 000 ANGERS et AREA, 1 bis rue du Champs de l'Aire 49080 BOUCHEMAINE. Le montant total des missions de base et mission OPC s'élève à 25 000 € HT.

2024-52 : Agrément comme sous-traitant la société S.E.F.R.A rue de la Bourdinière 22120 YFFINIAC pour assurer une partie des travaux de gros œuvre, confiés à l'entreprise FL Construction dans le cadre de l'extension du Centre Culturel Jean Rochefort. Le montant de ces travaux sous-traités s'élève à 6 902,00 € HT.

\*\*\*\*\*